

**COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

- :: -

**DELEGATION GENERALE DU MAIRE**

- :: -

**OBJET**

- :: -

**Fournitures de pièces détachées pour, PL, Engins de travaux publics et Tracteurs espaces verts**

- :: -

**DECISION DU MAIRE N° 2026-176**

- :: -

**Le Maire de la Commune de Bruay-La-Buissière,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-15 en date du 21 mars 2026, visée en Préfecture d'Arras le 26 mars 2026, consentant à Monsieur Ludovic PAJOT, Maire de la Commune de Bruay-La-Buissière, pour la durée totale de son mandat, une délégation générale pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment l'alinéa 4 de la délibération.

**Considérant** la procédure d'appel d'offres ouvert engagée pour les Fournitures de pièces détachées pour, PL, Engins de travaux publics et Tracteurs espaces verts décomposé en trois lots,

**Considérant** qu'à l'issue de cette consultation, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 24 avril 2026 et au vu de l'analyse des offres, a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot 4 : pièces détachées pour engins de travaux publics : BATAMAT LOCATION ZA des Petits Pacaux 1, rue Amaury de la Grange 59660 merville.

Lot 5 : pièces détachées pour véhicules poids lourds : HDP Beaurains Rue Arthur Rimbaud - Pôle Activités Les Longs Champs - 62217 BEAURAINS.

Lot 6 : pièces détachées pour tracteurs des espaces verts : SARL Cardon 110, rue Gard 62232 Fouquereuil

**D E C I D E :**

**Article 1** : d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

Lot 4 : pièces détachées pour engins de travaux publics : BATAMAT LOCATION ZA des Petits Pacaux 1, rue Amaury de la Grange 59660 merville.

Lot 5 : pièces détachées pour véhicules poids lourds : HDP Beaurains Rue Arthur Rimbaud - Pôle Activités Les Longs Champs - 62217 BEAURAINS.

Lot 6 : pièces détachées pour tracteurs des espaces verts : SARL Cardon 110, rue Gard 62232 Fouquereuil

pour les prix figurant aux bordereaux de prix unitaires.

**Article 2** : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 062-216201780-20260521-2026\_176-AU



Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publiée conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,  
Certifié conforme,

Ludovic PAJOT  
Maire de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
15 mai 2026

